



PLAN DE FILIÈRE OVIN VIANDE 2023-2027

- Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu, le budget de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- Vu, la délibération n°AP-2019-06 / 08-07-2968 du Conseil régional en date du 27 juin 2019 approuvant le règlement des subventions,
- Vu la délibération n°AP-2020-10 / 03-1-4514 du Conseil régional des 15 et 16 octobre 2020 relative à l'adaptation du secteur agricole face au changement climatique,
- Vu la délibération n°AP-2022-10 / 05-8-7058 du Conseil régional des 20 et 21 octobre 2022 relative aux priorités régionales pour l'agriculture,
- Vu la délibération n°CP-2022-12 / 05-26-7129 de la Commission permanente du Conseil régional en date du 16 décembre 2022 relative aux plans de filière,
- Vu, la délibération n°CP-2023-03 / 05-XX-XXXX de la Commission permanente du Conseil Régional en date du 10 mars 2023 relative au Plan régional de filière Ovin viande,

Entre

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes représentée par Monsieur le Président du Conseil régional,
- La Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes, représentée par son Président, et les co-Présidents du Comité de filière ovin viande
- L'association Auvergne Rhône Alpes Élevages, représentée par son Président,

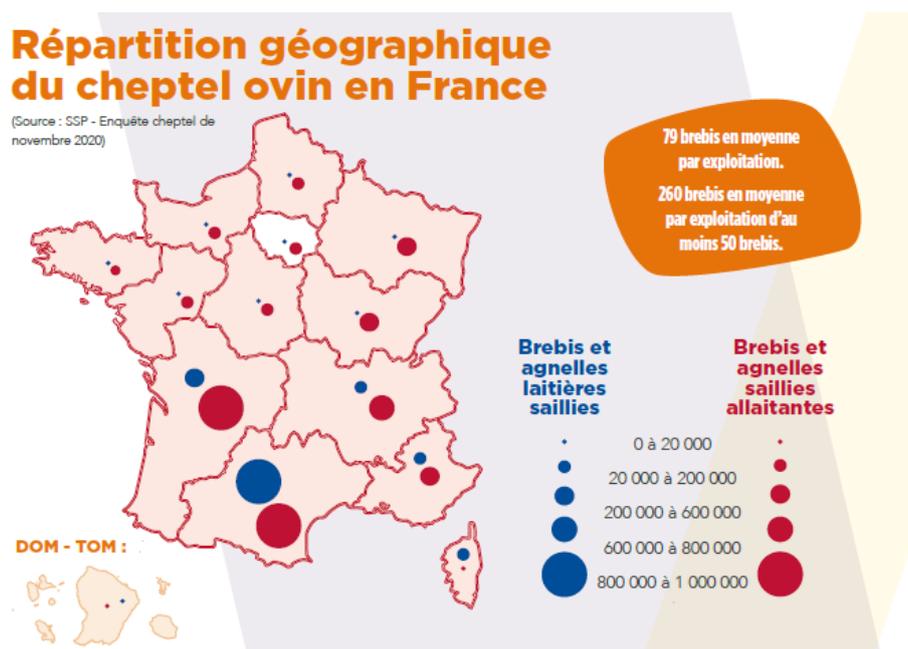
Il est convenu et arrêté ce qui suit :

1. CONTEXTE, ENJEUX ET ANALYSE STRATÉGIQUE	3
2. OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PLAN RÉGIONAL DE FILIÈRE OVIN VIANDE	14
3. LES ACTIONS DU PLAN FILIÈRE OVIN VIANDE	18
4. PRÉCISIONS SUR LES TYPES D' ACTIONS	34
5. RÈGLES SPÉCIFIQUES DE GESTION POUR LES ACTIONS	35
6. LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES	36
7. LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION	38
8. DATE D'EFFET ET DURÉE	38
9. AVENANT.....	39
10. CONDITIONS GÉNÉRALES.....	39

1. CONTEXTE, ENJEUX ET ANALYSE STRATÉGIQUE

a. Contexte régional

La région Auvergne-Rhône-Alpes est la 3ème région ovine française (cf données issues des aides ovines 2022) avec 2 623 élevages de plus de 50 brebis qui détiennent près de 530 383 brebis, sont présents sur tout le territoire et sont fortement ancrés dans les zones de montagne. Les cheptels comptent en moyenne 202 brebis. Pour près de 500 exploitants de la Région (20%), la taille du cheptel ovin est comprise entre 50 et 100 brebis. Les départements avec la troupe ovine la plus importante sont : l'Allier (99 610 brebis), la Haute-Loire (97 184 brebis) et le Puy-de-Dôme (70 484 brebis). Les 4 régions du sud de la France (Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur) concentrent environ 80% des brebis (sources : GEB et L'essentiel de la filière ovine française - 2021).



Département	Nombre de déclarants	Effectifs engagés	Agneaux vendus	Agneaux nés	Brebis
Ain	67	12 253	9 219	13 173	12 151
Allier	501	99 610	88 839	125 906	96 813
Ardèche	273	50 536	37 712	52 290	50 274
Cantal	147	21 852	18 207	25 232	21 482
Drôme	240	49 741	33 617	46 572	47 773
Isère	174	37 024	26 366	36 838	36 098
Loire	175	28 437	26 507	37 762	27 308
Haute-Loire	391	97 184	102 409	136 921	95 820
Puy-de-Dôme	317	70 484	67 862	92 815	71 527
Rhône	83	13 456	12 969	17 821	13 561
Savoie	139	33 387	24 079	31 474	31 337
Haute-Savoie	116	16 419	12 917	18 301	15 948
Auvergne-Rhône-Alpes	2 623	530 383	460 703	635 105	520 092

Source : Déclarations PAC - aide ovine 2022 (extraction du 26/04/2022)

Les exploitations agricoles régionales produisent près de 12 000 tonnes équivalent carcasse sur près de 100 000 tonnes pour la France métropolitaine (*source : Mémento édition 2021 AGRESTE*). La majorité des volumes est abattue extra régionalement en tant que produits finis de haute qualité (labels rouges, IGP, AB). Le nombre d'agneaux sous signes officiels de qualité représente 18 % de la production française (*source : L'essentiel de la filière ovine française - 2021*).

Taille de cheptel en brebis mère	Nombre d'exploitants ovins en Auvergne	Nombre d'exploitants ovins en Rhône-Alpes
De 50 à moins de 100 brebis	470	496
De 100 à moins de 150 brebis	224	231
De 150 à moins de 200 brebis	154	145
De 200 à moins de 250 brebis	89	105
De 250 à moins de 300 brebis	92	68
De 300 à moins de 350 brebis	77	59
De 350 à moins de 400 brebis	51	41
De 400 à moins de 450 brebis	52	33
De 450 à moins de 500 brebis	32	13
De 500 à moins de 1 000 brebis	102	63
De 1 000 à moins de 1 500 brebis	12	9
De 1 500 à moins de 2 000 brebis	s	s
Plus de 2 000 brebis	s	s

s : secret statistique

Source : Déclarations PAC - aide ovine 2022 (extraction du 26/04/2022)

Avec une filière plurielle, qui repose sur une quinzaine de races ovines et une diversité de systèmes ovins (mixtes / spécialisés) adaptés à chaque territoire, la région a des atouts forts en termes de développement de la production.

Une filière régionale structurée autour de la production

À ce jour, le marché s'organise essentiellement autour de 10 organisations de producteurs commerciales et non commerciales (dont 4 ont leur siège dans la zone). Avec près de 1 400 éleveurs (soit près de 50% des demandeurs de l'aide ovine) et 280 000 brebis, les organisations de producteurs encadrent techniquement leurs adhérents, collectent les animaux et assurent la mise en marché. La répartition du cheptel sur le territoire impacte fortement les frais de collecte et de mise en marché.

Quatre organismes de sélection (OS) œuvrent sur la grande région : Races Ovines des Massifs (Blanche du Massif central, Grivette, Rava, Noire du Velay, Bizet et Limousine), OSON (Ile de France et Texel), OS Mouton Charollais, et Races Ovines du Sud Est (Mérinos d'Arles, Préalpes du sud et Mouréous). Ils définissent les programmes d'amélioration génétique et encadrent la production de reproducteurs qualifiés.

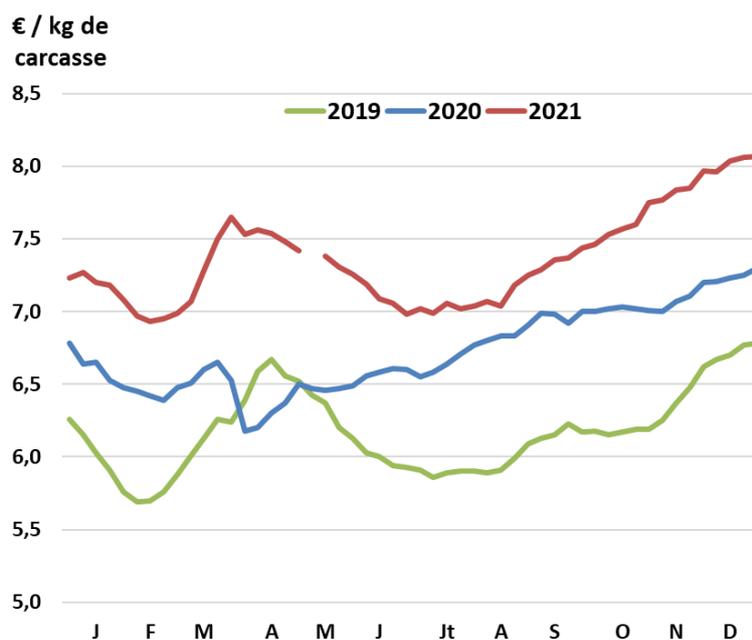
Les groupements de défense et de gestion (ODG) assurent la promotion et le fonctionnement des démarches qualité. L'ADET (IGP et Label Rouge Agneau du Bourbonnais) et l'ADRET (Label Rouge Agneau de l'Adret) ont leur siège en région, sur laquelle l'Association Charolais Label Rouge, CESAR (AOP Agneau de Sisteron), Association de l'Agneau Fermier des Pays d'OC (Label Rouge), et Renommé Et Gestion Agneau Laiton Label Rouge, interviennent également.

La production ovine joue un rôle socio-économique et environnemental majeur sur les territoires de la région

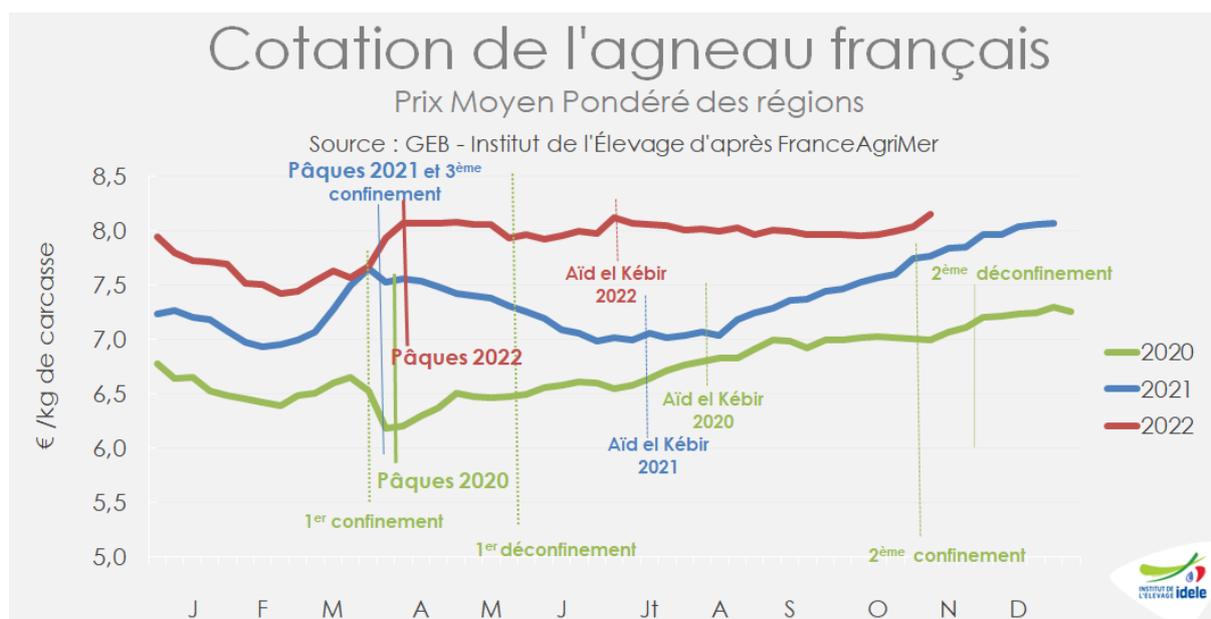
- Sur le **plan économique** de la production à la commercialisation : l'ensemble de la filière contribue au développement économique de la région au travers de la production de viande dans des territoires difficiles, de la transformation dans les abattoirs locaux, et de la commercialisation via les boucheries et la GMS. La multitude de systèmes ovins est une richesse pour la filière, les territoires et les éleveurs qui élèvent leurs animaux. Il existe une multitude de façons de s'installer et de créer une troupe ovine.
- Sur le **plan social** : les exploitations ovines contribuent au maintien de la vie sociale et à l'emploi en milieu rural. Elles participent à la préservation des paysages et à leur attrait touristique.
- Sur le **plan environnemental** : les brebis contribuent à l'ouverture des paysages et à leur mise en valeur. Au travers de la pâture, elles améliorent la biodiversité et garantissent la protection des sols.

Le marché de la viande ovine : une cotation élevée en 2022 reflétant le bas niveau de l'offre, et les enjeux forts en termes de consommation surtout vers des ménages les plus jeunes

7,37 €/kg de carcasse - C'était le prix moyen pondéré de l'agneau en France en 2021 (source GEB)



Source: GEB - Institut de l'Élevage d'après FranceAgriMer



Sources : Tendances lait/viande – décembre 2022

Après avoir stagné quelques mois, l'IPAMPA ovin viande est reparti à la hausse en octobre 2022 (139,8 points), du fait d'une nouvelle envolée des cours du pétrole. L'indice énergie et lubrifiants était en hausse de +42% /2021, celui des engrais et amendements de +50%, et celui des aliments achetés de +30%.

D'après les données extrapolées du panel Kantar, les achats de viande ovine par les ménages français (hors restauration hors domicile) ont baissé de 4% en 2021 par rapport à 2020.

44% des ménages français ont acheté de la viande ovine pour leur consommation à domicile en 2021 (contre 46% en 2020), avec en outre une baisse de leur fréquence d'achat (en moyenne 4 achats) :

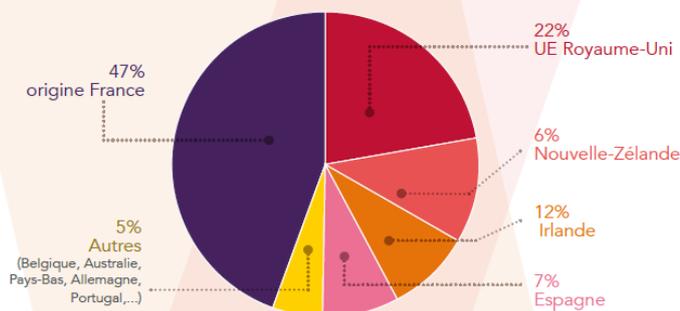
- 57% des volumes achetés en hypermarchés et supermarchés (-5% /2020)
- 35% en circuits spécialisés y compris des boucheries (-2%)
- 5% dans les supérettes de proximité (+1%) 3% en *hard discount* (-4%)

Les ménages les plus âgés (plus de 65 ans) restent les plus gros acheteurs, avec 49% des volumes en 2021, en hausse de 4 points en un an ; les parts de marché des 50 à 64 ans et des 35 à 49 ans ont en revanche reculé de - 2 points chacune - à respectivement 29% et 15%. Les achats des plus jeunes - moins de 35 ans - ont très légèrement progressé entre 2020 et 2021.

Dans le même temps, la consommation des ménages hors domicile, notamment en restauration commerciale, aurait sensiblement progressé, après avoir chuté en 2020, compte tenu du moindre recul de la consommation totale par bilan (-2% / 2020) et de l'arrêt des confinements à partir du printemps 2021. La consommation par habitant est estimée à 2.2 kg équivalent carcasse en 2021.

Origine de la viande ovine consommée en France

(Source : d'après Agreste et les Douanes françaises 2020)



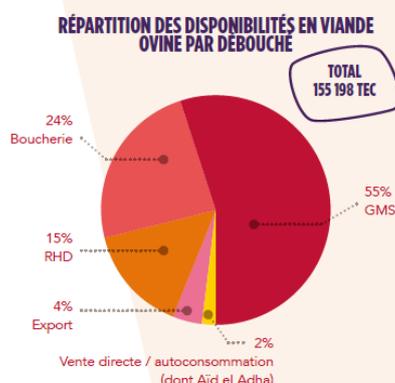
LA FRANCE IMPORTE PLUS DE LA MOITIÉ (53 %) DE LA VIANDE OVINE QU'ELLE CONSOMME.

47 % : C'est la part de la viande ovine française dans la consommation nationale en 2020

54 % : C'est la part de la viande ovine française dans la consommation nationale en 2021

Distribution de la viande ovine en France

(Sources : Estimations GEB - Institut de l'Élevage 2018, Étude « Ou va l'agneau ? » 2014)

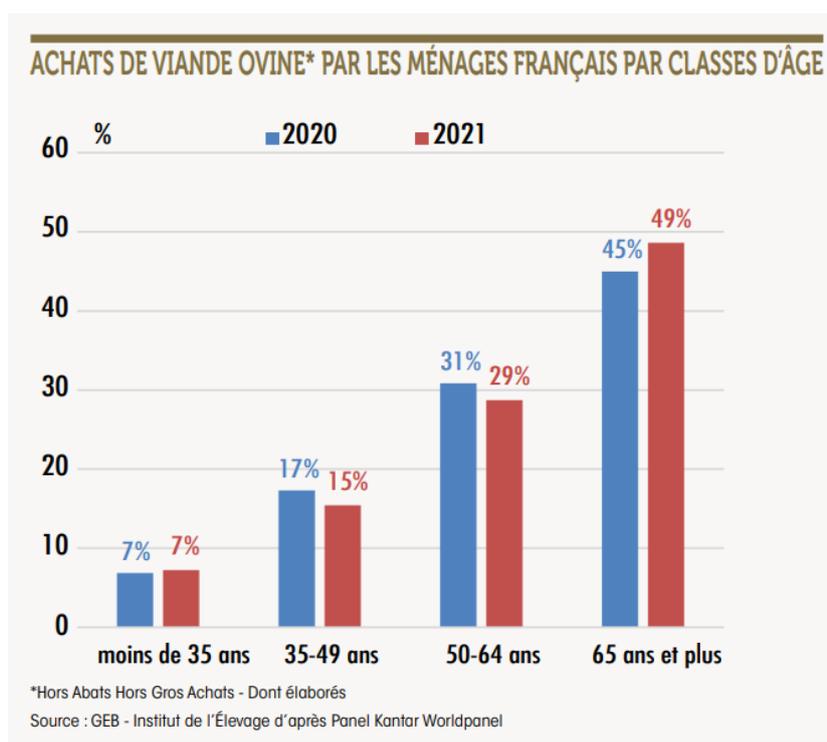


Près de 2/3 de la viande ovine consommée en France est achetée dans le circuit de la grande distribution.

Les ménages âgés restent les plus gros acheteurs de viande ovine. Cependant, son taux de pénétration augmente chez les jeunes ménages (- 35 ans) et familles avec enfants en maternelle.

La consommation de viande d'agneau en France est saisonnière : elle est traditionnellement marquée par la fête de Pâques, les achats pouvant doubler à cette période.

Sources : L'essentiel de la filière ovine française - 2021 et Économie de l'Élevage OVINS avril 2022



Maintenir le potentiel de production et promouvoir les installations dans tous les systèmes

Plus que jamais, la filière ovine offre des perspectives à des jeunes candidats à l'installation. Le nombre de départs à la retraite étant toujours croissant, il y a de nombreuses fermes à reprendre et des opportunités à saisir. De plus, la conjoncture économique est excellente. En 10 ans, le prix des agneaux n'a jamais été aussi élevé (source Inn'Ovin) et les charges également (cf. paragraphe en lien avec l'IPAMPA ci-dessous).

En matière de résultats, si l'observatoire national de l'installation ne permet toujours pas de disposer de données chiffrées et consolidées, une étude récente de l'Institut de l'Élevage confirme une certaine dynamique des installations en élevage ovin (taux de renouvellement des exploitations autour de 100%). Côté production, si le cheptel global continue de diminuer, sa baisse a nettement ralenti et les volumes d'abattage se stabilisent ces dernières années. Il est donc plus que jamais nécessaire de maintenir les efforts engagés pour accompagner les éleveurs en place dans l'amélioration de leurs performances techniques et leurs conditions de travail, ainsi que pour professionnaliser les projets d'installation (*source Inn'Ovin*).

Une R&D régionale dynamique

En termes de R&D, la région AURA compte le site de l'INRAE du Centre Clermont-Auvergne-Rhône qui travaille activement sur la filière, de même les travaux menés par l'IDELE sont aussi très présents sur le territoire. Le site <https://www.inn-ovin.fr/> rassemble tous les résultats et est la référence en termes de connaissance ovine.

Le site de FEDATEST a également un rôle important en région et ses perspectives d'évolution permettent de penser que cet outil sera un véritable support sur les aspects génétiques mais aussi au-delà. Des liens existent avec le COFIL et ils sont à consolider faire perdurer pour travailler collectivement sur les sujets de demain et insuffler de nouvelles idées.

b. Quelques repères technico-économiques

Sources : Ces données sont issues du réseau Inosys sur la campagne 2020 et des résultats de la base de données régionales AURA 2020

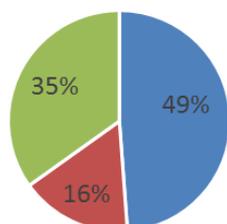
À noter que les résultats ci-dessous concernent un échantillon limité d'exploitations suivies en Auvergne Rhône Alpes en 2020, via Inosys, systèmes ovins spécialisés montagne OM et système ovins spécialisés herbagers OH : 23 exploitations ; et BDR 2020 : 92 exploitations, vs. 41 dans l'édition 2021 en cours de traitement. Cette carence de données est un manque pour piloter la filière d'où le projet de développer et maintenir des actions de suivis en exploitation et de mise en réseau avec la volonté de créer un observatoire pour la filière régionale ovine.

Néanmoins, voilà ci-dessous quelques données structurelles issues des exploitations suivies.

La carte ci-dessous reprend les caractéristiques des exploitations suivies en BDR et le tableau présente quelques caractéristiques structurelles toutes sources confondues.

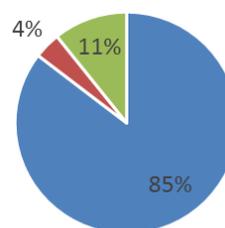
Statut juridique

■ Exploitation individuelle ■ EARL ■ GAEC



Répartition de la MO

■ MO exploitant ■ MO bénévole ■ MO salariée



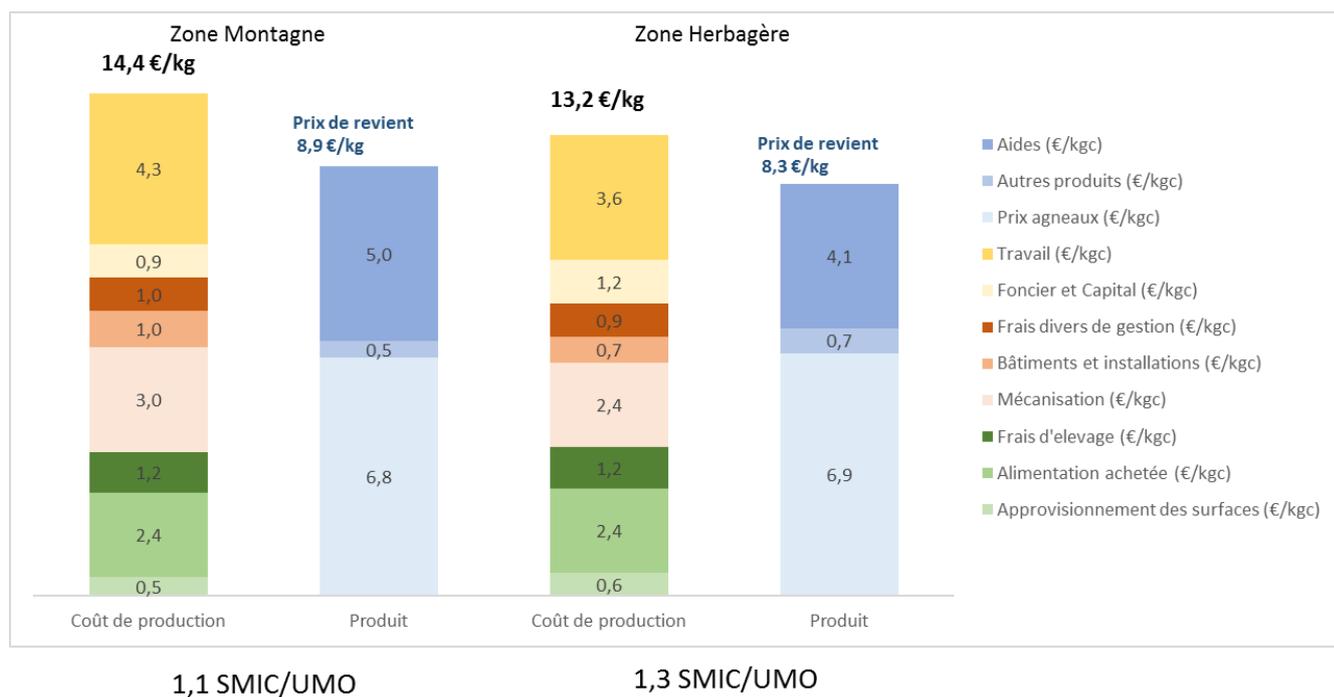
Des exploitations très autonomes en fourrages mais moins en concentrés :

Sources	kg MS fourrages utilisés / EMP	Concentré distribué kg / EMP	kg de concentré / kgc produit
BDR		150	7.5
OM	365	210	8.0
OH	253	251	9.0

Des résultats techniques hétérogènes entre systèmes :

Sources	Taux mise bas	Taux de prolificité	Taux de mortalité agneaux	Taux de productivité numérique / EMP
BDR	85	147	15	114
OM	107	165	15	150
OH	94	182	9	156

Coût de production et coût de revient (sources Inosys 2020) :



Il faut souligner que les plus gros postes de charges sont le travail et l'alimentation achetée, quasiment au même niveau que la mécanisation en fonction des systèmes.

Pour conclure :

- Des élevages autonomes sur le plan fourrager qui cherchent à valoriser les ressources alimentaires locales,
- Des résultats économiques variables en intra et inter exploitations, mais qui assurent une rémunération des éleveurs à condition de maîtriser techniquement la production et l'adapter au potentiel de son exploitation.

Néanmoins, les accompagnements des éleveurs doivent rester une priorité pour les aider à faire évoluer leurs systèmes face aux aléas climatiques notamment. De vraies réflexions doivent être menées pour aller vers des exploitations de plus en plus résilientes.

c. Analyse stratégique de la filière (SWOT)

	Positif (pour atteindre objectif)	Négatif (pour atteindre objectif)
Origine interne (organisation)	<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structuration régionale et outils - Segmentation du marché - Démarcation des produits de qualité - Le programme Inn'ovin, un véritable outil de développement pour la filière - Des systèmes de production adaptés aux territoires avec des races ovines spécifiques 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conditions de travail des éleveurs à améliorer - Garantir la pérennité de la filière et moderniser les outils - Autonomie / aléas Changement Climatique
Origine externe (environnement)	<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prix agneau élevé / une production d'avenir - Valorisation des espaces difficiles - Activité économique en milieu rural - Création de valeur ajoutée pour les éleveurs et la filière via le segmentement du marché, la production de qualité - Une politique génétique qui a permis de développer le potentiel de production 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évolution des marchés (importation et consommation) - Hausse des coûts de production - Adéquation entre l'offre et la demande des produits : approvisionnement régulier et homogène - Renouvellement des générations - Prédation - Exploitations à moderniser pour les rendre viables et vivables - Valorisation du 5^e quartier

d. Bilan du Plan Filière 2018-2022

Le Plan Filière Ovins Viande 2018-2022 via le fonctionnement collectif du Comité de Filière, a su évoluer et s'adapter aux besoins de la filière et des éleveurs. Certaines actions lancées récemment ne nous permettent peut-être pas d'avoir un recul suffisant sur leur efficacité mais il est clair qu'elles bénéficient d'un bon retour du terrain et de tous les acteurs de la filière.

Les taux de réalisation des actions menées depuis 2018 sont bons, voire très bons. Il est évident que certaines actions doivent évoluer pour mieux s'adapter aux besoins actuels de la filière mais les bilans sur les 5 ans de réalisation sont satisfaisants.

L'accompagnement de la filière reste donc essentiel pour continuer cette évolution et permettre à tous les maillons de la filière de continuer à s'adapter et à construire collectivement.

Pour plus d'éléments, un bilan complet des actions du Plan 2018-2022 a été fourni à la Région avec les bilans par actions et les indicateurs de suivis. Dans la suite du document au point 2, les actions citées feront l'objet de quelques éléments de bilans pour justifier de leur prolongation dans la prochaine programmation.

e. Enjeux de la filière régionale

Face à ces éléments de contexte, aux objectifs de la filière, son analyse stratégique et le bilan du précédent plan, la filière régionale a identifié **4 enjeux prioritaires pour bâtir son plan d'actions** :



ELEVAGES VIABLES ET DURABLES

Maintenir et sécuriser des systèmes d'élevage ovins durables et adaptés qui répondent aux enjeux environnementaux afin de sécuriser leurs revenus dans l'objectif d'une conduite **viable** et **vivable** de l'exploitation

RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS

Promouvoir la filière et assurer le renouvellement des générations pour maintenir un élevage ovin sur tout le territoire et assurer une transmission réussie à de nouveaux éleveurs



MODERNISATION ET VALEUR AJOUTEE

Soutenir et pérenniser la structuration de la filière ovine régionale par la création de valeur ajoutée et la modernisation de ses outils

CONSOMMATION

Relancer la consommation d'agneau en investissant dans de nouvelles gammes de produits répondant aux attentes des consommateurs et en communiquant de l'amont à l'aval pour promouvoir la filière ovine



2. OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PLAN RÉGIONAL DE FILIÈRE OVIN VIANDE

i. Élevages viables et durables (Axe A)

- Travailler sur des systèmes adaptés, raisonnés et durables, techniquement performants et productifs, tout en étant résistants aux aléas
- Accompagner les exploitations par une approche globale plurielle prenant en compte l'environnement, le changement climatique et les aspects sanitaires
- Optimiser les ressources, les relocaliser et atténuer les impacts de la production, tout en s'adaptant au changement climatique
- Moderniser les exploitations afin d'améliorer les conditions de travail et faciliter la gestion des troupeaux
- Aider l'innovation facilitant le travail, notamment en développant des outils d'informatisation et de digitalisation (modernisation et valorisation informatique)
- Renforcer la connaissance génétique des troupeaux
- Contractualiser et travailler sur les coûts de production

ii. Modernisation et Valeur Ajoutée (Axe B)

- Développer et promouvoir une génétique de qualité pour toute la filière et ce en lien avec les aspects sanitaires des cheptels
- Renforcer la cohérence entre l'amont et l'aval des produits (régularité, qualité, etc.)
- Aller vers plus de différenciation et mutualiser les démarches afin de créer plus de valeur ajoutée
- Valoriser les actions à mener avec la Marque régionale : Ma Région ses Terroirs
- Valoriser la laine en région

iii. Renouvellement des générations (Axe C)

- Promouvoir tous les métiers de la filière (de l'amont à l'aval)
- Avoir un observatoire de filière
- Former les nouveaux éleveurs
- Aider à la passation des ateliers ovins (parrainage, transmission)
- Aider à l'achat de cheptel génétique
- Travailler sur la reprenabilité, la reprise des exploitations
- Conserver les cheptels de qualité en cas de cessation d'activité
- Accompagner les porteurs de projets avant et après leur installation afin de les aider à monter en compétences (techniques notamment)
- Créer plus de liens avec les prescripteurs à l'installation / transmission, notamment pour que les projets soient plus en accord avec les attentes de la filière
- Avoir des vrais temps d'échanges entre structures pour aborder/communiquer sur les projets en cours

iv. Consommation (Axe D)

- Créer plus de liens avec les bouchers et les métiers de l'aval : former et informer
- Relancer la consommation et communiquer sur la viande de qualité et différenciée
- Communiquer :
 - o À tous les échelons de la filière (*de l'amont à l'aval*)
 - o Faire reconnaître l'éleveur ovin dans son environnement pour une image positive
 - o Auprès des consommateurs sur l'importance de l'élevage et sur son positionnement social
 - o Auprès de la RHD pour plus de lisibilité
- Développer de nouveaux produits

Autres soutiens à la filière ovine

Le plan filière Ovin viande 2023-2027 vient au service de ce projet de filière, au même titre que d'autres programmes régionaux et nationaux (*Inn'Ovin notamment*). Pour en citer quelques-uns :

- Autonomie alimentaire des élevages
- FEADER 2023-2027, en particulier :
 - o Modernisation et adaptation des élevages aux enjeux climatiques
 - o Coopération parcours installation
 - o MAEC forfaitaire pour la transition des systèmes d'exploitation agricoles
- Programme R&D
- Programme Installation / Transmission
- Plan de relance
- Plans Pastoraux Territoriaux

Ces exploitations entretiennent l'espace. En zone de montagne, les élevages valorisent également des surfaces d'estives individuelles ou collectives, qui sans leur présence se refermeraient.

La filière régionale doit via le COFIL veiller à la synergie entre ces différents programmes et leur adéquation aux besoins de la filière et de ses objectifs stratégiques (*cf. paragraphe 6 sur la gouvernance du Plan Filière ovin viande*). Les lignes de partage de ces programmes seront reprises au point 4.

Axes du programme régional répondant aux enjeux identifiés par la filière

- Axe A : Élevages viables et durables
- Axe B : Modernisation et Valeur Ajoutée
- Axe C : Renouvellement des générations
- Axe D : Consommation
- Axe E : Animation du plan

Indicateurs retenus pour mesurer l'atteinte des objectifs du programme (5 ans)

Enjeux	Objectifs stratégiques	Indicateurs	Valeur cible 5 ans
Élevages viables et durables	Projeter la filière dans les années à venir en prenant compte l'évolution du changement climatique	Outils de pilotage type cartographie des flux, des impacts sur les zones d'élevage à partir des données individuelles des prestations de conseil et agroclimatiques	2 études
	Travailler sur des systèmes adaptés, raisonnés et durables, techniquement performants et productifs, et résistants aux aléas, en limitant les brebis improductives	Amélioration de la productivité numérique (moyenne régionale)	+ 4 %
	Moderniser les exploitations afin d'améliorer les conditions de travail et faciliter la gestion des troupeaux	Temps disponible calculé par bilan travail sur un échantillon représentatif d'exploitations (2 études)	Améliorer le temps disponible calculé dans les exploitations modernisées
Modernisation et Valeur ajoutée	Renforcer la cohérence entre l'amont et l'aval des produits (régularité, qualité, etc.)	Augmenter le nombre d'agneaux labellisés en signe officiel de qualité	+ 5 %
	Développer et promouvoir une génétique de qualité pour toute la filière	Augmenter ou au moins maintenir le nombre de sélectionneurs	+/- 3 %
	Valoriser les actions à mener avec la Marque Régionale : Ma Région ses Terroirs	Nombre de nouveaux éleveurs référencés dans la démarche « ma région ses terroirs ».	+ 50
Renouvellement des générations	Améliorer l'accompagnement des futurs éleveurs pour que les projets soient plus en accord avec les attentes de la filière (références techniques, de filière, perspectives évolutions agrosystèmes)	Mettre en place du partenariat et maximiser les échanges avec les prescripteurs à l'installation / transmission	Au moins 2 évènements
Consommation	Développer de nouveaux produits pour le public jeune et la restauration collective hors domicile	Implication de la filière dans des projets de R&D et valoriser les résultats de ces projets	2 projets à diffuser

Indicateur identifiant régional (suivi par la Région) : Nombre de produits de la filière référencés dans la démarche « ma région ses terroirs ». Nombre de produits référencés au 01/01/2023 : 64 agréments pour des produits en référence au cahier des charges AGNEAU

Actions climat dans le Plan Filière

Conformément aux objectifs de la délibération sur l'adaptation des secteurs agricoles, alimentaires et forêt-bois face au changement climatique adoptée en Assemblée plénière régionale en octobre 2020, l'adaptation, le renforcement de la résilience et le développement de solutions contribuant à un bilan carbone plus favorable devront guider les actions de l'ensemble des acteurs des filières. Au moins 30% du budget des futurs plans filière devront ainsi être consacrés à des actions d'adaptation ou d'atténuation.

Le volet climatique a été envisagé dans ce programme selon 2 modalités différentes :

- Un volet d'atténuation de l'impact environnemental de la filière ;
- Un volet d'adaptation au changement climatique des exploitations pour plus de résilience.

Le lien des actions avec le volet climatique est classé selon 3 catégories :

1. Actions directement liées à des mesures d'adaptation au changement climatique ou d'atténuation. La totalité des financements de ces actions a donc été fléchée intégralement pour être comptabilisé dans les 30% de « budget climat » : CAP'2ER®.
2. D'autres actions, selon les modalités choisies, permettront de jouer un rôle direct dans ce volet climatique (adaptation ou atténuation), mais de façon partielle. Dans ce cas, un certain pourcentage de l'enveloppe sera fléché « climat » selon les objectifs fixés en termes de projets concernés.
3. Enfin, certaines actions ont un effet indirect sur l'atténuation des impacts de la filière sur le changement climatique. Ces effets ont été estimés selon la nature de l'action :
 - Une **approche stratégique** globale qui tient compte des aspects climat : **75%**
 - Une **meilleure efficacité du système** des exploitations et ainsi une diminution de l'impact environnemental par unité de production (moins d'animaux improductifs émettant du CH₄, une meilleure valorisation des ressources...) : **30%**
 - Une **relocalisation** de la production et de la chaîne de commercialisation qui implique une consommation plus locale : **10%**
 - **Diffusion de résultats de R&D** qui sont intimement liés à cette problématique : **50%**.

Ainsi d'après la répartition suivante, le programme présenté permet de flécher près de **33% des crédits** sur des actions en lien avec le changement climatique. Ce programme est également susceptible d'évoluer sur les différentes années afin d'y intégrer de nouvelles mesures liées à l'adaptation au changement climatique ou/et à l'atténuation de l'impact environnemental de la filière.

Montants annuels moyens prévisionnels		Atténuation	Adaptation	Total	%
Actions à effet direct	A6	X		48 600 €	100 %
	A7		X	4 000 €	100 %
Actions à effet indirect : Efficacité du système / productivité	A3	X		9 315 €	30 %
	A5	X		8 640 €	30 %
	B1	X		87 000 €	30 %
Actions à effet indirect : Relocalisation	D1	X		900 €	10 %
Actions à effet indirect : Pérennisation des filières	B2	X	X	5 292 €	10 %
	B3	X	X	4 500 €	10 %
Actions à effet indirect : Approche stratégique	A1	X		33 075 €	75 %
Actions à effet partiel	A2	X	X	58 800 €	30 %
	A4		X	4 765 €	50 %
Total actions climat				265 678 €	33%

3. LES ACTIONS DU PLAN FILIÈRE OVIN VIANDE

AXE A : Élevages viables et durables

- **Action A1 : Accompagnement global et stratégique des exploitations en phase de transition et face au changement climatique**

Objectifs :

- Renforcer la cohérence du système d'exploitation d'élevage d'ovins en vue d'améliorer ses performances technico-économique en prenant en compte les aspects sanitaires et d'anticipation /d'adaptation au changement climatique,
- Faire le lien avec les conseillers spécialisés (fourrages, bâtiments, climat, ...) afin que le réseau technique ovin habilité à réaliser la prestation dispose de référentiels à jour (partage de références, de données, de l'accompagnement, ...).
- Faire le lien au niveau régional avec les conseillers installation-transmission, pour améliorer l'accompagnement des projets ovins (manque de formation spécifique ovine) – le but n'étant pas de doubler cet accompagnement mais de « faire ensemble » dans le but de mettre en lien les compétences de chacun,

Nature de l'action : Conseil

Conseil individuel

Cet accompagnement technique et stratégique se décompose en deux phases :

- La réalisation d'un diagnostic global initial de l'exploitation selon une méthode harmonisée au niveau régional avec un cahier des charges commun (la structure devra attester conduire l'analyse conformément à ce cahier des charges)
- Une étude des pistes d'amélioration possibles selon les besoins exprimés par l'éleveur, avec l'élaboration d'un plan d'actions sur la base de différents scénarii stratégiques, afin de fournir une aide à la décision. Les différentes hypothèses seront calculées via un outil adapté au choix du conseiller (approche atelier ou exploitation agricole).

L'exploitation sera accompagnée sur deux ans maximum pour la totalité de la prestation, comprenant le suivi dans la mise en œuvre de son projet.

Outils :

- Diagnostic commun harmonisé au niveau régional
- Aide à la décision : approche atelier ovin ou approche exploitation agricole tous ateliers
 - Exemples d'outils : TEOVIN, CAP'2ER® niveau 1 (le niveau 2 sera utilisé dans l'action A6), outils spécifiques aux structures réalisatrices de la prestation
- Pour les données climat, les conseillers pourront s'appuyer sur les données ORACLE mais aussi sur les données issues des autres travaux en cours sur les prévisions climatiques : AP3C / ClimatXXI / ...

Animation :

- Élaboration du cahier des charges de la prestation d'accompagnement stratégique global avec le réseau technique ovin déjà constitué : actualiser collectivement le diagnostic global d'exploitation, et échanger sur les pistes d'améliorations et l'accompagnement de la mise en œuvre des changements sur les exploitations. Les conseillers seront formés sur le diagnostic initial. Le réseau demeure ouvert à tout nouveau conseiller ovin qui sera intégré au réseau et formé en cours de programme ;
- Harmonisation et contrôle du niveau des attendus entre les prestataires réalisant l'accompagnement global ;
- Au titre de l'animation régionale, des actions seront entreprises pour faire le lien avec les conseillers spécialisés (conseillers d'entreprise / fourrages / bâtiments / ...) et le réseau des conseillers installation transmission, en s'appuyant notamment sur les actions Inn'Ovin qui visent à créer des liens au niveau départemental entre le parcours installation transmission et les conseillers spécialisés ovins.

Type de dépenses éligibles : forfait de prestation de conseil de 1 050 € par exploitation

Type de bénéficiaires éligibles : Organisation de Producteur, Chambre Agriculture et Organisme de

Taux d'intervention : taux d'aide maximum appliqué aux dépenses éligibles : 60%

Principes de priorisation le cas échéant, soumis à l'avis du comité de pilotage du programme

Les modalités d'intervention sont détaillées dans la fiche action

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Enveloppe Région	44 100 €	44 100 €	44 100 €	44 100 €	44 100 €	220 500 €

Indicateurs de suivi et indicateurs de résultats :

- Nombre d'élevages impliqués dans l'action
- Marge brute hors primes/Effectif Moyen Pondéré et Marge brute hors primes/UMO
- En cas de CAP'2ER® niveau 1 – indicateurs suivants :
 - Empreinte carbone nette
 - Potentiel nourricier
 - Consommation d'énergies fossiles
 - Part de compensation des émissions par le stockage de carbone
- Nombre d'accompagnement réalisés en binôme conseillers ovins + autre conseiller

Régime d'aide État : Aide d'État en vigueur à la date d'approbation de l'aide

Climat : o oui : Approche stratégique (75%)

- **Action A2 : Investissements pour améliorer les conditions de travail et gagner en efficacité**

Objectif : Dans le cadre d'une réflexion globale et structurante sur l'organisation du travail dans chaque élevage, aider les éleveurs à améliorer leurs conditions de travail (efficacité, productivité, sécurité, moindre pénibilité) ; et à prendre en compte les attentes de la filière et de la société relatives au bien-être animal et à l'efficacité énergétique.

Nature de l'action : acquisition de matériel améliorant les conditions de travail et réduisant la pénibilité pour des projets inférieurs à 10 000 € HT d'investissement

Les catégories d'équipements éligibles sont les suivantes :

- Contention / Tri
- Tri et pesée des agneaux
- Distribution des aliments
- Fourrages
- Gestion du troupeau
- Ambiance / Efficacité énergétique
- Transport
- Outils numériques en élevage

Type de bénéficiaires éligibles : agriculteurs

Taux d'intervention : taux d'aide maximum appliqué aux dépenses éligibles : 30%

Principes de priorisation le cas échéant : Soumis à l'avis du comité de pilotage du programme

Articulation FEADER mesure 201 : un élevage qui dépose une demande dans le cadre du plan de filière régional ne doit pas avoir de dossier FEADER mesure 201 en cours (*i.e.* un dossier non soldé pour un investissement de même nature) ; et réciproquement, un élevage ayant un dossier en cours sur le même investissement sur le dispositif du plan de filière ne sera pas éligible à un soutien au titre de la mesure 201 du FEADER.

Les modalités d'intervention détaillées sont précisées dans la fiche action

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Enveloppe Région	196 000 €	196 000 €	196 000 €	196 000 €	196 000 €	980 000 €

Indicateurs de suivi et indicateurs de résultats :

- Nombre d'élevages ayant bénéficié d'une aide aux investissements
- Type d'investissements réalisés par les élevages
- Priorités des éleveurs parmi les 6 catégories listées dans l'audit préalable à la réalisation des investissements

Régime d'aide État : Aide d'État en vigueur à la date d'approbation de l'aide

Climat : o oui : investissements productifs (30%)

- **Action A3 : Renforcement de la connaissance génétique des troupeaux**

Objectifs :

- Renforcer la connaissance génétique des troupeaux pour améliorer leurs performances techniques et la diffusion d’animaux sélectionnés
- Diffuser des reproducteurs correspondant aux attentes de la filière sur des critères de rusticité, saisonnalité, productivité ; adaptés aux territoires régionaux, conformes aux attentes sanitaires, et prenant en compte les évolutions climatiques
- Inciter les éleveurs à adhérer au contrôle de performances par un soutien durant la phase antérieure à la vente des reproducteurs
- Renouveler et maintenir le nombre d’élevages sélectionneurs.

Nature de l’action : conseil

Accompagnement technique de 9 jours sur 3 années : 3 jours de conseil par an sur la conduite du troupeau, le choix des agnelles à conserver, la sélection des béliers, etc. Cet accompagnement est réalisé à partir du recueil de données (pesées des agneaux) et de l’analyse des données génétiques à partir du bilan Ovall.

Seules les exploitations nouvellement adhérentes au contrôle de performance sont éligibles à cet accompagnement.

Type de dépenses éligibles : forfait de conseil par exploitation de 2700 € pour 3 années soit 900 € par élevage/an

Type de bénéficiaires éligibles : Chambre d’agriculture et Organisme de Sélection

Taux d’intervention : taux d’aide maximum appliqué aux dépenses éligibles : 75%

Les modalités d’intervention sont détaillées dans la fiche action

Montant prévisionnel de l’enveloppe affectée :

	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Enveloppe Région	31 050 €	31 050 €	31 050 €	31 050 €	31 050 €	155 250 €

Indicateurs de suivi et indicateurs de résultats :

- Nombre d’élevages suivis
- Indicateurs zootechniques : Nombre de brebis contrôlées, productivité numérique, prolificité, mortalité des agneaux, taux de mise bas,
- Indicateurs génétiques : %MB ; %MA, % de paternité connu, PAT 30 jours males double (progression de poids des agneaux doubles), PAT 70 jours MD pour les formules complètes.

Régime d’aide État : Aide d’État en vigueur à la date d’approbation de l’aide

Climat : o oui : Efficacité du système (30%)

- **Action A4 : Essais démonstratifs, vulgarisation et diffusion de résultats**

Objectifs :

- Tester de nouvelles pratiques et des systèmes d'élevages par des essais démonstratifs
- Faire connaître et diffuser des éléments techniques sur les thématiques fortes du programme de filière visant à ce que les conseillers disposent de références actualisées et à leur appropriation par les éleveurs
- Améliorer l'appropriation des questions relatives à la RID par le comité régional de filière ovine

Nature de l'action : animation

Les projets d'essais démonstratifs et de transfert de connaissances seront présentés, priorisés et retenus par le comité de filière ovine viande via un appel à projet. La composition du comité pourra être ajustée selon l'expertise requise. Ces travaux devront être en lien avec les priorités de la filière et la feuille de route RID pour la production ovine, en cohérence avec les travaux de recherche menés par ailleurs.

Type de dépenses éligibles : coûts directs hors frais de personnel, couts directs et indirects de personnel

Type de bénéficiaires éligibles : Organismes de développement et de recherche / Organismes professionnels agricoles

Taux d'intervention : taux d'aide maximum appliqué aux dépenses éligibles : 60%

Principes de priorisation le cas échéant : Soumis à l'avis du comité de pilotage de programmation annuelle

Les modalités d'intervention sont détaillées dans la fiche action, notamment les critères de priorisation et d'articulation avec les appels à projet du dispositif régional de Recherche Développement (PEPIT).

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Enveloppe Région	9 530 €	9 530 €	9 530 €	9 530 €	9 530 €	47 650 €

Indicateurs de suivi et indicateurs de résultats :

- Nombre de projets réalisés
- Type de projets / expérimentations menées
- Résultats des expérimentations
- Nombre d'actions de communication

Régime d'aide État : Aide d'État en vigueur à la date d'approbation de l'aide

Climat : o oui : R&D (50%)

- **Action A5 : Conseil technico-économique aux ateliers ovins allaitants**

Objectifs :

- Développer l'appropriation par les éleveurs ovins allaitants des outils d'analyse technico-économique, selon la méthode « COUPROD » développée par l'IDELE, pour qu'ils connaissent leur coût de production et améliorent leurs performances technico-économiques
- Produire une synthèse régionale annuelle des coûts de production en production Ovins viande à destination des éleveurs et des opérateurs de la filière.

Nature de l'action : conseil

Réalisation des diagnostics COUPROD (méthode IDELE)

Réalisation d'une synthèse au niveau régional via IDELE

Type de dépenses éligibles : forfait de conseil par exploitation de 600 €/élevageType de bénéficiaires éligibles : agriculteurs via les structures habilitées à réaliser la prestationTaux d'intervention : taux d'aide maximum appliqué aux dépenses éligibles : 80%Principes de priorisation le cas échéant : Soumis à l'avis du comité de pilotage du programme

Les modalités d'intervention sont détaillées dans la fiche action

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Enveloppe Région	28 800 €	28 800 €	28 800 €	28 800 €	28 800 €	144 000 €

Indicateurs de suivi et indicateurs de résultats

- Nombre d'élevages suivis
- Indicateurs économiques calculés à l'échelle régionale (synthèse)

Régime d'aide État : Aide d'État en vigueur à la date d'approbation de l'aideClimat : o oui : Efficacité du système (30%)

- **Action A6 : Accompagnement des éleveurs sur les diagnostics environnementaux pour une double performance économique et environnementale**

Objectifs :

- Améliorer l'efficacité environnementale et économique des élevages en accompagnant les éleveurs ovin viande sur la thématique du carbone avec ce double objectif,
- Accompagner les éleveurs à se positionner sur le marché du carbone tout en développant une approche climat globale au-delà de la question des émissions de GES,
- Impliquer l'ensemble de la filière sur la thématique climat et valoriser les avancées

Nature de l'action : Conseil

Réalisation de diagnostics CAP2ER

Réalisation d'une synthèse au niveau régional via IDELE

Type de dépenses éligibles : forfait de conseil par exploitation : 1 050 €/élevage

Type de bénéficiaires éligibles : structures habilitées à réaliser la prestation Cap2er

Taux d'intervention : taux d'aide maximum appliqué aux dépenses éligibles : 80%

Principes de priorisation le cas échéant : Soumis à l'avis du comité de pilotage du programme

Les modalités d'intervention sont détaillées dans la fiche action.

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Enveloppe Région	48 600 €	48 600 €	48 600 €	48 600 €	48 600 €	243 000 €

Indicateurs de suivi et indicateurs de résultats

- Nombre d'élevages suivis
- CAP'2ER® niveau 2 :
 - Empreinte carbone nette
 - Potentiel nourricier
 - Consommation d'énergies fossiles
 - Part de compensation des émissions par le stockage de carbone
 - Biodiversité
 - Excédent du bilan en azote

Régime d'aide État : Aide d'État en vigueur à la date d'approbation de l'aide

Climat : o oui : total (100%)

- **Action A7 : Actions collectives pour l'accompagnement au changement de pratiques et d'adaptation au changement climatique**

Objectifs :

- Accompagner les acteurs de l'amont agricole et les maillons aval de la filière bovine et ovine dans la mise en place d'actions à visée interprofessionnelle en intégrant des pratiques en faveur de l'adaptation au changement climatique.
- Conduire des événements de partage d'expériences et de vulgarisation de pratiques d'adaptation
- Valoriser les travaux effectués

Nature de l'action : Animation

Définir une stratégie de filière adaptée au climat à horizon 2050 pour une viande régionale responsable et durable.

Encourager la mise en place de leviers techniques pour pallier les impacts des aléas du changement climatique.

Réaliser des journées de démonstrations de pratiques adaptées aux aléas climatiques au sein de la filière.

Dans le cadre d'un atelier de réflexions sur le plan d'actions partenarial d'adaptation au changement climatique en région qui a eu lieu en octobre 2022, il a été acté de travailler sur l'adaptation à 4 aléas:

- Sécheresse et vents asséchants
- Disparité des périodes de pluies et gestion de la ressource en eau
- Évènements extrêmes (dont grêle, pluies violentes, vents violents, période de gel décalée)
- Fortes chaleurs et canicules

Cette action est prévue sur deux années.

Les dépenses éligibles portent sur des frais d'animation, des frais d'organisation d'ateliers et des frais de communication. Les financements de la Région permettront de subventionner une part du temps d'animation d'un jeune ingénieur en formation en alternance, et des événements de partage d'expériences sur les nouvelles pratiques à déployer dans les divers métiers de la filière.

Type de bénéficiaires éligibles : Interbev Auvergne Rhône Alpes

Taux d'intervention : 80%

Principes de priorisation le cas échéant : Soumis à l'avis du comité de pilotage du programme

Les modalités d'intervention sont détaillées dans la fiche action.

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée (cofinancement avec le plan filière Bovin Viande) :

	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Enveloppe Région	4 000 €	4 000 €				8 000 €

Indicateurs de suivi et indicateurs de résultats

- Nombre d'ateliers réalisés et nombre de participants mobilisés (ovins)
- Production d'un plan d'actions
- Fiche trajectoire
- Publication de réalisations (portraits, fiche action d'adaptation)
- Journées de partage d'expériences (cibles professionnels, jeunes)

Régime d'aide État : Aide d'État en vigueur à la date d'approbation de l'aide

Climat : o oui : total (100%)

AXE B : Modernisation et Valeur Ajoutée

- **Action B1 : Améliorer le potentiel du cheptel pour gagner en efficacité et répondre aux besoins du marché**

Objectifs :

- Améliorer la qualité du troupeau de l'éleveur bénéficiaire par des reproducteurs adaptés au système d'élevage et au changement climatique
- Mieux répondre aux besoins de l'aval en produisant des agneaux conformes aux exigences des consommateurs (conformation des carcasses, cahiers des charges des SIQO)

Nature de l'action : investissement cheptel

Engager un plan d'action régional décliné à l'échelle de l'élevage, visant à améliorer le potentiel génétique du cheptel régional. La réussite de l'action requière de coordonner l'offre et la demande en animaux de sélection via la contractualisation entre l'éleveur sélectionneur et l'éleveur utilisateur, avec une garantie apportée par un organisme tiers cosignataire du contrat.

Type de bénéficiaires éligibles : agriculteurs

Conditions d'éligibilité : élevage dont le siège social est en région Auvergne Rhône Alpes ayant plus de 50 brebis

Taux d'intervention : forfait

Dépenses éligibles : Forfait par animal à acquérir, selon les modalités suivantes :

Agnelles : 28 €/animal

Minimum 20 /an – maximum 20% du nombre de brebis éligibles à l'Aide Ovine (année n) dans la limite de 100 agnelles/an ;

Béliers : 180 €/animal

Minimum 1 /an – maximum : 1 bélier pour 40 brebis éligibles à l'Aide Ovine (année n) dans la limite de 12 béliers/an ;

Cas particulier des installations progressives et des troupes en développement (>20% de l'AO sur 4 ans) : le nombre de brebis de référence sera adapté à la situation particulière de l'exploitation et non pas à l'aide ovine de l'année n

Cas particulier des nouveaux détenteurs : création de troupe ovine au sein d'une exploitation existante sans atelier ovin ; ou pour une nouvelle exploitation créée en année n ou n- 1/année de demande du contrat.

Agnelles : 50 €/animal

Béliers : 250 €/animal

Principes de priorisation : l'aide est destinée prioritairement aux éleveurs n'ayant pas déjà bénéficié d'un soutien à l'achat de cheptel, d'autres critères pourront être soumis à l'avis du comité de pilotage du programme.

Les modalités d'intervention sont détaillées dans la fiche action, en particulier le calibrage de l'enveloppe selon le ciblage des exploitations.

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Enveloppe Région <i>Investissements</i>	290 000 €	290 000 €	290 000 €	290 000 €	290 000 €	1 450 000 €

Indicateurs de suivi et indicateurs de résultats

- Nombre de contrats établis
- Nombre d'animaux financés
- Synthèse des diagnostics (Année 1 / Année 4) avec deux critères filière et deux critères éleveur

Régime d'aide État : De minimis agricole

Climat : o oui : investissements productifs (30%)

- **Action B2 : Renforcer et développer la cohérence amont-aval des produits**

Objectif : Accompagner de nouveaux éleveurs à intégrer une démarche SIQO.

Nature de l'action : Animation

Durée de l'accompagnement : 3 visites minimum par an (4 jours maximum) sur 2 ans

Accompagner techniquement les éleveurs selon un cahier des charges régional sur la qualité des carcasses, l'homogénéité des lots et l'étalement de la production :

- Bâtir un planning prévisionnel de mise en lutte
- Construire le système de reproduction et choisir le type racial le plus adapté aux conditions de l'exploitation
- Accompagner les éleveurs sur la conduite et le tri des agneaux

Les éleveurs éligibles à cet accompagnement sont nouvellement engagés dans une démarche de signe officiel de qualité (en 2022).

Cette action peut être complétée par des formations collectives de type VIVEA.

Type de bénéficiaires éligibles : Organisation de Producteur

Taux d'intervention : taux d'aide maximum appliqué aux dépenses éligibles : 70%

Principes de priorisation le cas échéant : Soumis à l'avis du comité de pilotage du programme

Type de dépenses éligibles : forfait de conseil de 1 200€/élevage

Les modalités d'intervention sont détaillées dans la fiche action

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Enveloppe Région	52 920 €	52 920 €	52 920 €	52 920 €	52 920 €	264 600 €

Indicateurs de suivi et indicateurs de résultats

- Indicateurs de suivi : nombre d'élevages suivis, nombre d'agneaux labellisés/nombre d'agneaux labellisables
- Indicateurs d'évaluation : PN commerciale, classement des carcasses : poids carcasse, état d'engraissement et conformation

Régime d'aide État : Aide d'État en vigueur à la date d'approbation de l'aide

Climat : o oui : pérenniser la filière (10%)

- **Action B3 : Développer la filière viande d'agneau sous SIQO**

Objectifs :

- Augmenter le nombre d'élevages en signe officiel de qualité en recrutant de nouveaux éleveurs et en conservant ceux dont la production est déjà sous label,
- Sensibiliser les acteurs de bouche à utiliser les produits sous signe officiel de qualité et à les mettre en valeur auprès des consommateurs,
- Accroître la notoriété de la viande d'agneau sous label rouge

Nature de l'action : Animation et communication

Animation :

- Présentation des ODG sur les salons et foires régionaux ciblés par le comité de filière
- Sensibilisation des futurs bouchers et artisans des métiers de bouches (chambres des métiers, CFA)
- Animation collective des éleveurs au sein de chaque ODG (mise en œuvre du cahier des charges, planification collective, régulation des apports, etc.), mise en place d'actions nouvelles
- Sensibilisation, communication et promotion des produits auprès des bouchers et points de vente distribuant les produits sous SIQO (en articulation avec ma région ses terroirs)

Outils de communication : film ; support collectif de présentation etc.

Type de bénéficiaires éligibles : Organisme de Défense et de Gestion

Taux d'intervention : taux d'aide maximum appliqué aux dépenses éligibles : 60%

Principes de priorisation le cas échéant : Soumis à l'avis du comité de pilotage du programme

Les modalités d'intervention sont détaillées dans la fiche action

Un cofinancement de l'action est envisageable via les mesures de soutien à la promotion des signes de qualité et à la coopération pour la création de valeur

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Enveloppe Région	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	225 000 €

Indicateurs de suivi et indicateurs de résultats

- Indicateurs de suivi : nombre d'interventions, nombre d'éleveurs touchés, nombre de foires et des salons, nombre de documents diffusés
- Indicateurs d'évaluation : nombre d'exploitations produisant des agneaux LR, nombre d'agneaux

Régime d'aide État : Aide d'État en vigueur à la date d'approbation de l'aide

Climat : o oui : Pérenniser la filière (10%)

- **Action B4 : Accompagner le développement des démarches territorialisées et collectives pour plus de valeur ajoutée**

Objectifs :

- Accompagner le développement de démarches créatrices de valeur pour l'élevage tout en veillant à ne pas démultiplier les démarches et à consolider celles déjà existantes (SIQO notamment)
- Accompagner l'évolution des cahiers des charges vers la montée en gamme (signe officiel de qualité)

Nature de l'action : Animation

Les projets éligibles doivent viser le développement de la démarche par le recrutement de nouveaux éleveurs, l'augmentation du nombre d'agneaux commercialisés, ou l'augmentation de la valorisation des agneaux.

Les actions de développement pouvant faire l'objet d'un soutien sont les suivantes :

- Animation de la démarche
- Recours à de l'expertise externe
- Prospection et recherche de nouveaux marchés
- Recherche de nouveaux partenariats
- Évolution du cahier des charges vers une montée en gamme
- Structuration de la démarche amont/aval : planification, lien abattoirs
- Mise en place d'une procédure de contrôle par un tiers

Les porteurs de projets présenteront un plan d'action détaillé des réalisations envisagées, ainsi qu'un argumentaire sur les points suivants qui seront évalués :

- Le potentiel de développement
- La prise en compte des autres démarches existantes
- La création de valeur pour l'amont

Les projets d'accompagnement au développement des démarches territorialisées et collectives pour plus de valeur ajoutée seront présentés, priorisés et retenus par le comité de filière ovin viande via un appel à projet.

Type de bénéficiaires éligibles : Démarches territorialisées et collectives définies par le comité de filière

Taux d'intervention : taux d'aide maximum appliqué aux dépenses éligibles : 40%

Principes de priorisation le cas échéant : Soumis à l'avis du comité de pilotage du programme
Les modalités d'intervention sont détaillées dans la fiche action

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Enveloppe Région	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	40 000 €

Indicateurs de réalisation : Nombre de projets réalisés, type de projets, nombre de jours consacrés

Régime d'aide État : Aide d'État en vigueur à la date d'approbation de l'aide

Climat : o oui : Pérenniser la filière (10%)

AXE C : Renouvellement des générations

- **Action C1 : Pôle d'analyse et de prospective de la filière Ovin Viande AURA (Observatoire)**

Objectifs :

- Traiter des données, réaliser des interprétations régionales régulièrement, afin de répondre de manière pragmatique aux besoins en information des opérateurs de la filière et du comité de filière ovin viande afin d'éclairer les décisions
- Développer la production et la diffusion d'analyse économique à l'échelle régionale,
- Promouvoir la filière et diffuser les synthèses auprès des prescripteurs, en particulier du réseau d'accompagnement à l'installation

Nature de l'action : Animation

Le potentiel du pôle d'analyse et de prospective viande ovine combiné à l'expertise d'analyse d'Auvergne-Rhône-Alpes Élevage et de ses partenaires permettra d'avoir une vraie vision d'ensemble de la filière, partagée au moyen de publications régulières, de tableaux de bord, mais aussi en contribuant à des réflexions, présentations, lettres de conjoncture, etc...

Type de dépenses éligibles : coûts directs et indirects de personnel et coûts directs hors frais de personnel

Type de bénéficiaires éligibles : Auvergne Rhône Alpes Élevage

Taux d'intervention : 80%

Principes de priorisation le cas échéant : Soumis à l'avis du comité de pilotage du programme

Les modalités d'intervention sont détaillées dans la fiche action

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Enveloppe Région	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	35 000 €

Indicateurs de suivi et indicateurs de résultats

- Nombre de réunions, groupes de travail (Calendrier)
- Publications, présentations (Nombre et fréquence)
- Diffusion (Nombre de personnes touchées)

Régime d'aide État : Hors aide d'état

Climat : non

AXE D : Consommation

- **Action D1 : Actions collectives pour la commercialisation de la viande régionale sur les marchés régionaux de la RHD**

Objectifs :

- Inciter les acteurs régionaux à privilégier les produits alimentaires de proximité et durables issus de la filière régionale,
- Communiquer sur les produits « viande d'agneau » au-delà du produit, en parlant élevage, filière et production (de la fourche à la fourchette),
- Communiquer sur les signes de qualité de la filière (en lien avec les ODG)
- Développer de nouveaux modes de consommation des viandes d'agneau,
- Mettre en avant les viandes d'agneau auprès futurs cuisiniers,
- Renforcer les liens entre les professionnels des filières viande et de la restauration,
- Communiquer auprès des convives, des gestionnaires et des cuisiniers.

Nature de l'action : Animation

- Former les acteurs de la restauration et des achats publics (cuisinier, intendants)
- Sensibiliser à l'équilibre alimentaire et à l'approvisionnement en viandes de proximité auprès des professionnels de la restauration
- Sensibiliser les grossistes/transformateurs à référencer les produits viandes destinés à la restauration collective
- Travailler sur l'innovation des viandes de boucheries présentées aux convives

Type de dépenses éligibles : Coûts directs et indirects de personnel et coûts directs hors frais de personnel

Type de bénéficiaires éligibles : Interbev Auvergne-Rhône-Alpes

Taux d'intervention : taux d'aide maximum appliqué aux dépenses éligibles : 80%

Principes de priorisation le cas échéant : Soumis à l'avis du comité de pilotage du programme

Les modalités d'intervention sont détaillées dans la fiche action

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Enveloppe Région	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	45 000 €

Indicateurs de suivi et indicateurs de résultats

- Nombre de Masterclass réalisées et questionnaires de satisfaction / Suivi à 6 mois des stagiaires formés pour évaluer leurs changements de pratiques
- Remontée d'informations sur l'origine des approvisionnements viande via le logiciel de GPAO Easylis
- Nombre de produits viandes référencés dans le catalogue régional et centrale d'achat
- Nombre d'équipes participantes aux différents concours / Éléments de communication autour des plats des participants
- Nombre de présence sur les salons / Éléments de communication autour des salons
- Nombre de PAT suivis

Régime d'aide État : Hors Aide d'État

Climat : o oui : Relocalisation (10%)

AXE E : Animation et gestion du Plan de filière

- **Action E1 : Animation du Plan de filière**

Objectifs :

- Mettre en œuvre le Plan de filière ovin viande,
- Coordonner les différentes actions du plan de filière

Nature de l'action :

L'animation et la gestion du Plan Filière ovin viande sont confiées à AURA Élevage qui aura pour mission d'assurer :

Au titre de l'animation du contrat :

- La communication auprès des acteurs de la filière et de leurs partenaires sur les objectifs et les aides régionales du Plan Filière,
- La mobilisation des partenaires et réalisateurs des actions pour l'atteinte des objectifs du Plan Filière,
- Le suivi des indicateurs et des résultats du Plan, ainsi que la réalisation des bilans et évaluations annuelles et finales.

Au titre de l'appui au Comité Pilotage du Plan Filière :

- Recueillir en année n-1 l'existence de projets auprès des acteurs de la filière pour préparer la programmation des dossiers en année n,
- Émettre un avis technique sur les actions le cas échéant (actions A2 petits investissements, B1 achat reproducteurs)
- Préparer les données et éléments nécessaires au suivi du Plan Filière pour en faire part au Comité de Pilotage,
- Proposer l'organisation de réunions du Comité de Pilotage chaque fois que nécessaire pour le bon déroulement du présent plan,
- En cas de consommation prévisionnelle excédentaire de l'enveloppe, préparer une priorisation des projets et la soumettre au Comité de Pilotage et aux financeurs,
- Être force de proposition pour faire évoluer le Plan Filière.

Au titre de la gestion du Plan Filière :

- Pour les actions collectives, transmettre à la Région les demandes de subvention, ainsi que l'ensemble des pièces permettant de justifier la réalisation technique et financière des actions,
- Contrôler le bon acquittement de la dépense par chacun des bénéficiaires finaux dans le cadre de conventions de reversement, et selon les mêmes modalités qui lui sont imposées en matière de respect des règles relatives à la prise en compte des coûts directs de personnel, avant de procéder au versement à leur profit de la part de la subvention régionale qui leur revient.

Nombre total d'actions : 14

Nombre d'actions avec gestion via une convention de reversement : 9

Nombre d'actions avec avis technique préalable : 2 (estimation de 180 dossiers/an)

Nombre de partenaires à mobiliser : chambres départementales, OS, OP, OPNC, Idele, Interbev, ODG

Nombre de jours/an estimés : animation 55 jours, assistant administratif 20 jours, comptabilité 5 jours

Nb les frais de déplacement seront pris en compte au titre de l'animation du comité de filière au titre de la convention chambre régionale

Bénéficiaire : AURA Élevage

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée : 35 000 €/an

NB : Le plafond de coût journée (charges directes et indirectes de personnel) est de 450 €

Indicateurs de suivi :

- Tableau de bord des indicateurs,
- Bilan annuel quantitatif et qualitatif,
- Nombre de jours dédiés à l'action.

Lignes de partage avec les autres soutiens à l'animation (à préciser au dépôt annuel de la demande de subvention) :

- Le financement de l'animation du comité de filière dans le cadre de la convention de partenariat avec la Chambre Régionale d'Agriculture porte sur les actions suivantes *liste non exhaustive à adapter en fonction des attentes de la filière* :
 - Définir les principaux enjeux et les objectifs de la filière ou par thématique transversale (bâtiments, travail, Bio...) avec l'ensemble des acteurs,
 - Proposer au COREL plénier des plans d'actions, les quantifier et les planifier,
 - Élaborer des programmes, les accompagner et en faire les bilans,
 - Être en veille et faire le lien avec les acteurs de la recherche et du développement,
 - Participer aux actions de communication et de promotion,
 - Faire le lien avec la Commission Installation et Transmission.
- Avec la mise en œuvre de certaines actions du programme par la personne chargée de l'animation du programme (C1 observatoire, A4 diffusion de connaissances).

AXE F : Station Expérimentale Ovine

Objectifs: Renforcer la capacité à adapter les ressources génétiques ovines aux territoires tout en répondant aux besoins de recherche développement sur d'autres thématiques ; renforcer l'intégration de la ferme expérimentale ovine de Paysas-Bas dans le réseau R/D régional et national

Nature de l'action : Investissements

Type de dépenses éligibles : Foncier (plafonnement achat terrain à 10% des dépenses éligibles), bâtiment, matériel d'exploitation

Type de bénéficiaires éligibles : « Station Expérimentale Ovin Rustique »

Taux d'intervention : 60%

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2023	Total
Enveloppe Région	182 000 €	182 000 €

Régime d'aide État : Aide d'État en vigueur à la date d'approbation de l'aide

4. PRÉCISIONS SUR LES TYPES D' ACTIONS

Formation professionnelle collective Ce type de dépense doit être pris en charge par les fonds de financement de la formation continue de type VIVEA ou autre OPCA, les cas particuliers seront dûment justifiés (statuts des participants et format de l'action non éligibles aux fonds de formation continue).

Études Les études portant sur des questionnements au périmètre régional qui peuvent concourir à une expertise nationale pourront être prises en compte.

Sanitaire Les actions relevant du domaine sanitaire ne relèvent pas de la compétence de la collectivité régionale et ne pourront pas faire l'objet d'un financement.

Lignes de partage avec les autres programmes régionaux :

a. Mesures FEADER

Pour chaque action concernée, la ligne de partage avec les mesures FEADER du programme régional 2023-2027 sera précisée, un même projet ne devant en aucun cas être éligible à deux dispositifs différents.

Par défaut, tout dispositif d'aide à l'investissement est prioritairement inscrit dans le cadre du programme FEADER, et est donc exclu des Plans Filière. Si à titre exceptionnel des types de dépenses sont communes entre une action du Plan Filière et une mesure FEADER, et que s'avère justifiée la nécessité de l'ouverture de l'aide, les modalités de contrôles croisés devront être précisées.

b. Signes officiels de qualité et d'origine

Les actions ouvertes aux produits sous signes officiels de qualité seront précisées dans les fiches actions. Un volet spécifique SIQO est intégré au programme de filière (promotion et/ou développement et actions techniques), hors agriculture biologique qui relève de soutiens du plan régional agriculture biologique. Les soutiens pour la promotion ou au développement pourront faire l'objet de cofinancement des mesures 304 et 305 du programme FEADER 2023-2027.

c. Marque régionale « Ma Région, Ses Terroirs » :

La seule participation aux comités de pilotage de la marque ne sont pas des dépenses éligibles au plan de filière. Pour les attentes de la Région vis-à-vis des filières, voir § 6 relatif aux engagements des signataires. Soutien à la communication des démarches hors signe officiel de qualité : Le plan de filière n'a pas vocation à soutenir la communication de démarches commerciales hors signes officiels de qualité. Toute démarche reconnue par la marque régionale « Ma Région, Ses Terroirs » pourra bénéficier de soutiens à ce titre.

d. **Communication installation, transmission, promotion des métiers** : ces actions ont vocation à intégrer les actions transversales portées par la Chambre Régionale d'Agriculture, hormis s'il s'agit de traiter d'un aspect propre à la filière, ou si l'action se rattache à un plan d'action coordonné relatif à cette thématique.

Parcours installation (aides au conseil de 2 800 €/porteur de projet) ou transmission : la ligne de partage avec les actions de conseil devra être précisée le cas échéant.

e. **Agriculture Biologique** : les actions spécifiques à l'agriculture biologique ont vocation à intégrer le plan régional dédié à l'agriculture biologique. Si des actions sont inscrites dans le Plan Filière, la ligne de partage devra être précisée.

f. **Autonomie Alimentaire des Élevages** : la ligne de partage avec les actions de conseil devra être précisée le cas échéant.

g. **Projets d'expérimentations, de recherche appliquée et d'innovation**. Ces derniers sont soutenus dans le cadre de dispositifs régionaux et européens dédiés : PEPIT et PEI (FEADER) ou encore des dispositifs des directions de la Recherche et de l'Économie, avec mobilisation du FEDER le cas échéant. La ligne de partage devra être précisée le cas échéant et les exceptions dûment justifiées.

5. RÈGLES SPÉCIFIQUES DE GESTION POUR LES ACTIONS

Taux de subvention des actions : Ce taux est défini pour chaque action et doit être justifié par un effet levier, prenant en compte la capacité d'autofinancement du porteur du projet et les éventuels cofinancements mobilisés.

Calculs des coûts directs et indirects de personnel dans le cas d'une prestation de mise à disposition de personnel : Un plafond de coût journée de 450 € sera appliqué pour les missions hors encadrement ou hors expertise spécifique

Forfait pour les actions de conseil : Le forfait par prestation de conseil sera déterminé sur la base du descriptif détaillé du conseil réalisé : cahier des charges de la prestation, temps de réalisation, compétences requises, coût moyen du personnel réalisant la prestation, taux d'intervention régional variable selon le caractère nouveau du conseil et la capacité d'autofinancement des agriculteurs bénéficiaires. Le calcul des dépenses de personnel doit être conforme au règlement budgétaire et financier de la Région (salaires, charges + 15% pour les charges indirectes), avec plafond pour les missions hors encadrement de 450 €/jour).

Les actions de conseil du plan régional de filière ovin viande sont basées sur la prise en compte des salaires chargés +15 % de charges indirectes en application de la délibération régionale de 2017. En moyenne, selon une étude réalisée en interne en 2017, ce coût est de 300€/j pour les techniciens ovins de la région Auvergne-Rhône-Alpes (sans différence entre les structures).

Mode de gestion des demandes et priorisation : Il sera précisé dans chaque fiche action le mode de gestion des demandes de subvention et les éventuels critères de priorisation pour les aides individuelles : au fil de l'eau, comité de sélection...

Obligations de communication :

Conseil : fiche visibilité, en cas de facturation : logo Région sur la facture, en cas de reversement : attestation d'envoi d'un modèle type de courrier Région aux bénéficiaires finaux

Conseil, Étude, Animation : logo région sur tous supports et livrables

Communication : associer la Région comme co-organisatrice des événements liés au projet

Investissements <5 000 € mention du financeur avec lien vers le site Internet sur tout support de communication, > 5000 € plaque permanente fournie par envoi postal à apposer de façon visible

Les obligations de communication sont précisées à l'attribution de la subvention.

6. LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

La Chambre Régionale d'Agriculture et AURA Élevage, chargée d'animer et de gérer le programme, s'engagent à :

Mise en œuvre, suivi et évaluation :

- La bonne mise en œuvre des actions conformément au Plan Filière ovin viande,
- Transmettre un bilan du suivi annuel durant les cinq années du présent contrat et un bilan final des actions conduites, sur les plans quantitatifs et qualitatifs,
- Se doter de moyens pour l'évaluer l'atteinte des objectifs fixés et l'impact des financements accordés.

Comité de filière/comité de Pilotage du Plan Régional de Filière :

Pour respecter ces engagements, un comité de pilotage sera mis en place dont la composition est précisée ci-après. La liste des membres actualisée sera transmise à la Région.

Le pilotage du Plan Filière ovin viande est confié au Comité de Filière ovin viande, constitué à l'initiative de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes.

Tous les acteurs et partenaires de la filière ovin viande y sont équitablement représentés. Sa composition est la suivante :

- 8 représentants des Chambres d'Agriculture (+2 Chefs de service Élevage)
- 8 représentants syndicaux amont
- 2 représentants de l'aval
- 1 représentant pour les signes officiels de qualité
- 2 représentants d'OS pour la génétique
- 1 représentant des GDS et 2 représentants des GTV pour le sanitaire
- 7 représentants des OPC et 1 représentant des OPNC pour les Organisations de producteurs
- 2 représentants d'Interbev ovins pour l'Interprofession

La liste des membres actualisée devra être transmise à la Région.

Le rôle du Comité de Pilotage est le suivant :

- Suivre l'avancement général du Plan Filière au cours de l'année,
- Mobiliser les cofinancements des partenaires conformément à leurs engagements,
- Donner un avis sur les projets présentés,

- Proposer les adaptations rendues nécessaires en cours de programme, en fonction des difficultés rencontrées ou des résultats obtenus.

Pour remplir ce rôle, le Comité de Pilotage ovin viande s'appuiera sur AURA Élevage qui assure l'animation et la gestion du Plan Filière ovin viande dans le cadre du financement de l'animation du plan de filière.

Une réunion a minima annuelle de programmation et de suivi du Plan Filière ovin viande se tiendra, à l'initiative du Président du Comité de Pilotage ovin viande, et à laquelle les financeurs des actions seront obligatoirement associés. Elle a pour objectif de faire le bilan des actions engagées et également d'étudier la programmation des actions de l'année suivante.

Préalablement à cette réunion, il sera préparé par le gestionnaire du programme, au titre de l'animation du Plan Filière, un bilan écrit des actions du programme de l'année précédente qui sera transmis à la Région.

Ce bilan portera sur le plan technique (descriptif de la réalisation des actions, attendus, analyse au regard des objectifs généraux ou par action poursuivis, analyse des écarts éventuels, perspectives, ...), ainsi que sur le plan financier (coûts effectifs des réalisations, crédits affectés aux actions, autofinancement, ...). Chaque action sera évaluée en fonction de son état d'avancement et un suivi des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs sera effectué. En cas d'écart ou de non atteinte des objectifs poursuivis, des mesures correctives devront être développées si cela s'avère pertinent.

Climat

La prise en compte de l'incontournable adaptation de la filière aux évolutions climatiques devra faire l'objet d'une attention particulière, conformément aux objectifs de la délibération du Conseil Régional sur l'adaptation des secteurs agricoles, alimentaires et forêt-bois face au changement climatique adoptée en Assemblée plénière régionale en octobre 2020, à ce titre :

- Au moins 30% du budget doit être consacré à des actions d'adaptation ou d'atténuation,
- Des indicateurs de suivi spécifiques climat seront renseignés.

Identifiant régional « Ma Région, Ses Terroirs »

Les partenaires s'engagent à communiquer auprès de l'ensemble des opérateurs de la filière sur l'existence de la marque « Ma Région, Ses Terroirs » et ainsi à contribuer à l'augmentation du nombre d'agréments portés par ladite filière dans la mesure de son potentiel. Un bilan de l'évolution du nombre d'agréments sera établi deux fois par an par le Comité de Pilotage de la marque et communiqué au Comité de Pilotage du Plan Filière.

Pour concourir au déploiement de la marque, il est attendu que soient intégrés à certaines actions :

- De l'information auprès des entreprises (dont les exploitations agricoles) afin de les inciter à rejoindre la démarche
- De l'appui à la commercialisation auprès des réseaux de distribution dont la restauration hors foyer,
- La prise en compte de la marque dans le conseil aux entreprises en matière de stratégie commerciale,
- L'intégration de la marque aux événements professionnels ou grand public,
- La majoration de certaines aides.

La Région s'engage à mettre à disposition tout support ou outil de communication relatif à la marque régionale pour la réalisation des actions identifiées. La conception desdites actions par les acteurs de la filière doit associer les acteurs de la marque régionale, notamment dans l'optique de définir les moyens disponibles.

Renouvellement

Le renouvellement du programme de filière est conditionné à la réalisation d'un bilan intermédiaire complet en année 4 sur la base des trois premières années de réalisation (ainsi que des années antérieures dans le cas des actions prolongées depuis plus de 3 ans). Ce bilan sera fourni au premier semestre et pourra remettre en question la continuité des engagements au-delà de la troisième année.

Le respect des éléments décrits ci-dessus conditionne le renouvellement annuel de l'engagement financier de la Région.

7. LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

Sur la période 2023-2027, la Région consacrera 4 045 000 € au Plan Filière Ovin viande, soit 809 000 € par an en moyenne, dont 323 000 € en fonctionnement et 486 000 € en investissement, sous réserve du vote des budgets des exercices correspondants. Pour 2023, un montant additionnel de 182 000€ en crédits d'investissement est accordé pour une opération unique sur la ferme expérimentale ovine de Paysat Bas.

Les montants de subvention inscrits selon la répartition prévisionnelle par axe du budget au point 10 du présent document sont fongibles au sein de chaque section investissement d'une part et fonctionnement d'autre part. Des règles de fongibilité plus détaillées peuvent être établies.

Les règles de prise en compte des dépenses sont celles du règlement des subventions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en vigueur au moment de l'instruction des dossiers de demandes de subvention. Elles peuvent être complétées de règles spécifiques provenant notamment du cadre des Aides d'État qui seront communiquées lors de l'instruction ou de l'attribution de l'aide.

Cet engagement ne prend effet que si les demandes de subvention relatives à la mise en œuvre du plan d'action sont transmises dans les délais, sont complètes, et respectent la réglementation des Aides d'État.

Si les engagements listés au § « 6 Engagement des signataires », ne sont pas respectés, la Région se réserve le droit de réviser, suspendre ou annuler le présent contrat.

8. DATE D'EFFET ET DURÉE

Sous réserve de la transmission annuelle d'un bilan détaillé de la mise en œuvre des actions, le Plan Filière ovin viande est conclu pour une durée de 5 ans. Il prendra effet à la date de décision exécutoire de la Commission permanente du 10 mars 2023 approuvant son contenu, et s'achèvera le 31 décembre 2027.

La liste des actions pour lesquelles une rétroactivité de la prise en compte des dépenses au 1^{er} janvier 2023 avant la date de décision exécutoire est nécessaire est la suivante : E1 Animation du plan de filière ; et actions dans la continuité du programme précédent : A1 accompagnement stratégique global, A3 contrôle de performance, B2 cohérence amont aval en signes officiels de qualité, B1 Améliorer le potentiel du cheptel pour gagner en efficacité et répondre aux besoins du marché, B3 animation et promotion des signes officiels de qualité; et une nouvelle action, A7 actions collectives pour l'accompagnement au changement de pratiques et l'adaptation au changement climatique. Pour l'action de l'axe F « station expérimentale ovine » la prise en compte des dépenses avec rétroactivité prendra effet le 18 septembre 2022.

9. AVENANT

Le présent plan pourra être modifié en fonction des nouvelles orientations régionales qui pourraient être délibérées après sa mise en œuvre, ou d'une nouvelle demande de la filière. Dans ces deux cas de figure, le présent contrat fera l'objet d'un avenant soumis à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Régional.

En cas de modification ou de création d'une nouvelle action, cette dernière pourra être opérationnelle, sans approbation préalable par la Commission Permanente, à condition que celle-ci :

- Concoure directement à la réalisation d'un objectif du plan d'action et réponde à la stratégie de filière,
- Ait été approuvée par le Comité de Pilotage du Plan,
- Soit éligible à un financement régional et conforme à la réglementation des Aides d'État.

10. CONDITIONS GÉNÉRALES

Le retrait d'un des partenaires du programme entraînera la suppression du financement des actions relatives à ses engagements. Les engagements de la Région sont subordonnés à l'inscription de crédits correspondants et à l'ouverture des moyens financiers suffisants dans le cadre des budgets correspondant aux exercices concernés.

Résiliation

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La convention pourra, avant son expiration, être résiliée de plein droit par la Région par notification écrite, en cas de force majeure, d'intérêt général ou pour tout autre motif approuvé par les élus régionaux.

Règlement des litiges

En cas de litige, les parties s'entendent pour régler à l'amiable leurs différends. En cas de désaccord, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Lyon.

Protection des données à caractère personnel

Chacune des Parties s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable aux traitements de données personnelles qu'elle met en œuvre et, en particulier, le Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Les catégories de données personnelles traitées sont des informations d'ordre économique et financier, des données d'identification, des documents officiels et des données relatives à la vie professionnelle.

Fait à Lyon, le

<p>Le Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes Laurent WAUQUIEZ</p>	<p>Le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes Gilbert GUIGNAND</p>
<p>Le Président de l'association AURA Élevage Patrick ESCURE</p>	
<p>Les co-présidents du Comité de filière ovin viande</p>	
<p>Claude FONT</p>	<p>Mickaël GIRAUD</p>

Annexe financière au Plan « Ovin Viande » 2023-2027

			CRÉDITS RÉGION FONCTIONNEMENT (€)						CRÉDITS RÉGION INVESTISSEMENT (€)						
			2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL	
Axe A	Élevages viables et durables	A1	Accompagnement global et stratégique des exploitations en phase de transition et face au changement climatique	44 100	44 100	44 100	44 100	44 100	220 500						
		A2	Investissements pour améliorer pour améliorer les conditions de travail							196 000	196 000	196 000	196 000	196 000	980 000
		A3	Renforcement de la connaissance génétique des troupeaux	31 050	31 050	31 050	31 050	31 050	155 250						
		A4	Acquisition de connaissances, vulgarisation et diffusion de résultats	9 530	9 530	9 530	9 530	9 530	47 650						
		A5	Conseil technico-économique aux ateliers ovins allaitants	28 800	28 800	28 800	28 800	28 800	144 000						
		A6	Accompagnement des éleveurs sur les diagnostics environnementaux pour une double performance économique et environnementale	48 600	48 600	48 600	48 600	48 600	243 000						
		A7	Actions collectives pour l'accompagnement au changement de pratiques et d'adaptation au changement climatique	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	20 000						
Axe B	Modernisation et Valeur Ajoutée	B1	Améliorer le potentiel du cheptel pour gagner en efficacité et répondre aux besoins du marché							290 000	290 000	290 000	290 000	290 000	1 450 000
		B2	Renforcement et développement de la cohérence amont-aval des produits	52 920	52 920	52 920	52 920	52 920	264 600						
		B3	Développement de la filière viande d'agneau sous SIQO	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000	225 000						
		B4	Accompagner le développement des démarches territorialisées et collectives pour plus de valeur ajoutée	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	40 000						
Axe C	Renouvellement des générations	C1	Pôle d'analyse et de prospective de la filière Ovin Viande AURA (Observatoire)	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	35 000						

Axe D	Consommation	D1	Actions collectives pour la commercialisation de la viande régionale sur les marchés régionaux de la RHD	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000	45 000						
Axe E	Animation et gestion du Plan Filière	E1	Animation du Plan de filière	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	175 000						
Axe F	Ferme expérimentale ovine	F1	Investissements pour le développement de la station expérimentale ovine Fedra Expé en 2023							182 000					182 000
TOTAL/AN et / CATÉGORIE CRÉDITS				323 000	323 000	323 000	323 000	323 000		668 000	486 000	486 000	486 000	486 000	
TOTAL PLAN 5 ANS				1 615 000						2 612 000					